



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditionnement des vaccins de la filière avicole

Question écrite n° 36328

Texte de la question

M. Fabien Gouttefarde attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les modalités de conditionnement des vaccins pour les volailles. Les éleveurs de volailles, quels qu'ils soient, participent à la préservation des patrimoines avicoles et de la biodiversité domestique. Ces derniers, et en particulier les petits éleveurs, soucieux des enjeux de développement durable et d'une utilisation optimale des vaccins, souhaiteraient, afin de respecter des critères à la fois économique et environnementaux, pouvoir se procurer un vaccin conditionné en petite dose. En effet, actuellement, le conditionnement est de 1 000, 10 000 voire 20 000 doses. Cette problématique relative au conditionnement des vaccins de la filière avicole, est identifiée et intégrée par exemple dans le plan Ecoantibio 1 ou 2 et a pu faire l'objet de discussions, notamment lors de l'examen du règlement européen sur les médicaments vétérinaires. Aussi, il l'interroge sur les chiffres de la taille du conditionnement des vaccins pour les détenteurs d'animaux, et notamment de la filière avicole ; de l'impact d'un conditionnement en petites doses sur la prescription des volumes d'antibiotiques ainsi que des économies qui pourraient résulter, en termes de quantité et de stockage. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées concernant l'adaptation du conditionnement des vaccins destinés à la filière avicole et utile à la pérennité des petites unités d'élevages.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Gouttefarde](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36328

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1284

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)